



Orléans, le 11 octobre 2019

## La Région soutient la filière semence et plants Une filière régionale d'excellence

**Tania ANDRE**, Conseillère régionale,  
**Philippe NOYAU**, Président de la Chambre régionale d'Agriculture,  
**Thomas BOURGEOIS**, Président de la FNAMS,  
**signeront le CAP Semences et Plants 3<sup>ème</sup> Génération 2019/2023,**  
**le vendredi 18 octobre 2019 à 14h30,**  
FRASEM Seeds – lieu-dit Fresne - Lutz en Dunois (28),  
en présence de **M. Benoit FAUCHEUX**,  
Président du comité de filière et de la section régionale de la FNAMS

### **Programme :**

**14h40 : Visite des locaux de la FRASEM Seeds**  
en présence du directeur du site, M PETERS.  
**16h : Présentation et Signature du nouveau CAP,**  
**au Lycée Agricole Nermont, 2 rue Nermont à Châteaudun (28).**

### **La Région, partenaire majeur de l'agriculture :**

La Région Centre-Val de Loire conforte son appui aux filières dans le cadre de sa stratégie de développement agricole. Le Contrat d'Appui au Projet des filières est un des dispositifs phare de la politique régionale en faveur de l'agriculture. Ce dispositif s'appuie sur un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de la filière. Des enjeux sont identifiés ainsi que des points forts et des points à améliorer.

La France est un acteur incontournable de la production de semences au niveau mondial et leader sur le marché européen avec 16 % de surfaces européennes. Une dynamique toujours forte en Région Centre-Val de Loire, qui demeure 2<sup>ème</sup> région productrice au niveau national, malgré la fusion des régions. La diversité de ses terroirs permet la multiplication d'espèces variées avec quatre groupes d'espèces majoritaires : les céréales à paille, la betterave, les fourragères et florales auxquelles il faut ajouter les plants de pommes de terre. Une région qui compte 20 % de la surface nationale en productions AB de semences de céréales à paille et de protéagineux.

### **Un 3<sup>ème</sup> Contrat d'Appui au Projet (CAP) de la Filière Semences et Plants**

Dans le cadre de ce nouveau contrat, La filière, comme pour le précédent contrat, prendra en compte les priorités régionales en termes de transition agro-écologique en adaptant la multiplication de semences aux enjeux de demain. Les professionnels s'engageront de nouveau dans de nouvelles pratiques innovantes pour diminuer l'impact sur l'environnement et s'adapter au changement climatique.

Avec le CAP 3<sup>ème</sup> génération la filière Semences et Plants va poursuivre la mise en place d'actions concrètes pour pérenniser et renforcer son dynamisme et se positionner comme une filière au cœur des enjeux de l'agro-écologie.

**Le programme d'actions du CAP Filière Semences et Plants 3<sup>ème</sup> génération mobilise tous les acteurs de la filière autour de 5 grands axes stratégiques :**

- 1. Faire évoluer les pratiques par l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour accélérer la transition agro écologique.**
- 2. Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs** pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques.
- 3. Anticiper le changement climatique** pour s'adapter, l'atténuer pour durer.
- 4. Développer des cultures de service** par et pour la filière semences et plants.
- 5. Communiquer** sur les semences et plants certifiés, les **atouts de la filière...**

**Le nouveau contrat d'un coût estimé à 5 219 051 M€, est soutenu par la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 762 870 € et mobilisera également 255 760 € de FEADER.**